



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale

2010/2242(INI)

17.3.2011

PROJET DE RAPPORT

sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre (rapport final)
(2010/2242(INI))

Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale

Rapporteuse: Pervenche Berès

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	3
EXPOSÉ DES MOTIFS.....	14

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre (rapport final) (2010/2242(INI))

Le Parlement européen,

- vu sa décision du 7 octobre 2009 sur la constitution, les attributions, la composition numérique et la durée du mandat de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (commission CRIS), adoptée conformément à l'article 184 de son règlement¹,
 - vu sa décision du 16 juin 2010 de proroger le mandat de la commission CRIS jusqu'au 31 juillet 2011,
 - vu sa résolution du 20 octobre 2010 sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre (rapport à mi-parcours)²,
 - vu sa résolution du 8 mars 2011 sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen³,
 - vu le programme législatif actuel de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la modification du traité, la gouvernance économique, l'Acte pour le marché unique et la politique énergétique,
 - vu ses conclusions à la suite des propositions formulées par la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable (commission SURE) au sujet du nouveau cadre financier pluriannuel,
 - vu les contributions apportées par les chambres des parlements nationaux suivants: le Bundesrat autrichien, le sénat et la chambre des députés belges, l'assemblée nationale bulgare, le sénat de la République tchèque, le Folketinget danois, l'Eduskunta finlandaise, le Bundestag allemand, le Vouli Ton Ellinon grec, l'assemblée nationale hongroise, la chambre des députés italienne, la Saeima lettone, le Seimas lituanien, l'assemblée de la République du Portugal, l'assemblée nationale de la République de Slovénie, le Riksdag suédois et la chambre des lords et la chambre des communes britanniques,
 - vu l'article 48 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (A7-0000/2011),
- A. considérant que les coûts sociaux liés à la crise sont élevés sachant que l'emploi a reculé de 1,8 % au sein de l'Union européenne, ce qui se traduit par 23 millions de personnes économiquement actives (9,6 % de la population active totale) sans emploi, que le taux de chômage atteint 21 % chez les jeunes, que les perspectives restent incertaines en ce qui

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2009)0025.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2010)0376.

³ Textes adoptés, P7_TA-PROV(2011)0080.

concerne le niveau de reprise de l'emploi et que 17 % des citoyens européens sont menacés de pauvreté,

- B. considérant que les changements qui se produisent dans les pays du Sud de la Mer méditerranée peuvent être considérés comme une conséquence de l'interconnexion des économies et qu'ils sont utiles pour rappeler la valeur de la démocratie,
- C. considérant que trois ans après l'effondrement de Lehman Brothers, la réforme des marchés financiers n'a pas encore atteint son objectif, qui devrait être de financer les besoins en investissements à long terme et de créer des emplois, et que la réforme de la gouvernance économique ne s'est pas attaquée de manière suffisamment efficace à la question des déséquilibres aux niveaux mondial et européen,
- D. considérant que d'ici 2013, la croissance de la production devrait baisser de quelque 4,8 % du PIB en moyenne annuelle et que, au cours de la prochaine décennie, elle devrait être nettement inférieure à celle des 20 dernières années,
- E. considérant que la crise met en évidence un manque de confiance et une absence de vision au sein de l'Union européenne,
- F. considérant que sa résolution du 20 octobre 2010 indique clairement qu'il est à présent nécessaire de définir des stratégies claires, de faire des choix politiques à long terme approuvés et financés par tous, apportant une valeur ajoutée aux 27 États membres, et d'encourager les responsables politiques à faire des choix pour et avec les citoyens,

I. Dette souveraine européenne et crise de l'euro, y compris émission commune de dettes publiques et d'euro-obligations

1. rappelle l'existence d'un schéma triangulaire de vulnérabilités étroitement liées entre elles: la crise financière, à l'origine d'une augmentation considérable des déficits publics qui, à son tour, a entraîné l'apparition de tensions sur les marchés de la dette souveraine;
2. souligne que la dégradation de la note de la dette souveraine de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne par les agences de notation a entraîné une forte poussée de spéculation et une progression considérable de la prise de risques de la part des investisseurs et que, de ce fait, la Grèce et l'Irlande n'étaient plus à même de financer le marché à des taux durables, ce qui a conduit l'Union européenne et le Fonds monétaire international à leur fournir une aide financière dans le cadre de leurs programmes;
3. constate que les approches bilatérales et multilatérales adoptées par les États membres constituent une menace pour l'intégration économique et se félicite du principe du Semestre européen de coordination des politiques économiques;
4. souligne que la crise des dettes souveraines a mis au jour les risques de déséquilibres intra-européens; insiste sur la nécessité, pour les États membres de l'Union européenne, d'agir unie, d'élaborer une politique budgétaire européenne commune assortie d'un budget européen suffisant et de mettre en place les dispositions appropriées pour assurer la gestion de la crise ainsi que la convergence économique et budgétaire;

5. reconnaît les efforts qui ont été déployés pour parvenir à une consolidation budgétaire et les réformes structurelles réalisées par les États membres lourdement endettés;
6. demande qu'un ensemble de réformes globales, solidaires et axées sur l'intégration sociale destinées à s'attaquer aux causes sous-jacentes à la crise de la dette publique soit adopté, et qu'un Trésor européen soit créé afin de renforcer le pilier économique de l'Union économique et monétaire; demande également que soient adoptées des mesures permettant de surmonter le manque actuel de compétitivité au moyen de réformes structurelles adaptées, chaque fois que cela est nécessaire, ainsi que de dépenses publiques équilibrées; fait remarquer que les États membres doivent veiller à garantir de nouveau la viabilité des finances publiques;
7. demande que des euro-obligations visant à favoriser l'intégration des marchés, des liquidités accrues et la réduction des coûts de financement soient émises; fait remarquer que les euro-obligations pourraient favoriser le respect du pacte de stabilité et de croissance, conjointement avec des réformes structurelles coordonnées, et pourraient rendre les marchés de capitaux plus stables et soutient l'idée selon laquelle l'euro peut constituer une "valeur refuge" au niveau mondial; rappelle que l'émission commune d'euro-obligations requiert de faire un pas de plus vers une politique économique et budgétaire commune et devrait être effectuée de telle sorte qu'elle bénéficie à tous les États membres participants et à la zone euro dans son ensemble;
8. propose dès lors que l'émission d'euro-obligations soit limitée à un ratio de la dette au PIB de 60 % sous le régime de la responsabilité solidaire, en tant que dettes publiques de premier rang, et qu'elle soit associée à des mesures d'incitation visant à réduire la dette souveraine pour lui faire atteindre ce niveau; suggère que l'objectif principal des euro-obligations devrait être de réduire la dette souveraine et d'éviter tout aléa moral;
9. constate qu'il existe un accord politique sur une révision de l'article 125 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour transformer le système temporaire du Fonds européen de stabilité financière en un Mécanisme européen de stabilité permanent d'ici 2013; demande que cette modification du Traité permette, dans une phase ultérieure, de convertir le mécanisme européen de stabilité en une agence européenne de la dette;

II. Déséquilibres globaux et gouvernance mondiale

10. rappelle que les États-Unis et la Chine sont les deux pays qui contribuent le plus aux déséquilibres mondiaux et demande à la Chine de participer activement au système de gouvernance économique mondiale;
11. souligne que pour rééquilibrer la demande mondiale, il est nécessaire d'adopter une approche asymétrique: les pays qui dégagent d'importants excédents extérieurs (la Chine, par exemple) doivent diversifier les moteurs de la croissance et stimuler la demande intérieure, tandis que les pays qui enregistrent de forts déficits (comme les États-Unis) doivent accroître l'épargne intérieure et parachever les réformes structurelles;
12. soutient le G20 dans ses efforts pour réguler les marchés de produits dérivés de matières premières; invite la Commission à remédier à la volatilité des prix sur les marchés agricoles et à lutter contre la spéculation excessive;

13. rappelle l'importance que revêtent les matières premières pour l'Union européenne, de même que la sécurité alimentaire et la stabilité des prix alimentaires pour les pays en développement, et les pressions inflationnistes qu'elles imposent partout dans le monde;
14. demande que les contrats d'échange sur risque de crédit soient mieux réglementés;
15. prend acte de la tendance qui consiste à diriger des investissements privés en très grand nombre vers des économies émergentes, où les flux entrants devraient s'élever à près de mille milliards USD en 2011; souligne la nécessité d'empêcher la formation de bulles spéculatives en contrôlant et en surveillant les flux de capitaux mondiaux ainsi qu'en accordant aux objectifs macroéconomiques une priorité accrue par rapport à la stabilité financière;
16. constate la reconcentration des acteurs du marché financier, comme l'illustre la fusion de Deutsche Börse et NYSE Euronext, et souligne que les risques associés aux nouveaux mouvements spéculatifs créent des conditions non optimales pour le financement à long terme;
17. souligne que l'Union européenne présente une balance des paiements courants en équilibre et ne contribue pas aux déséquilibres mondiaux, mais serait fortement touchée par une correction désordonnée des déséquilibres à travers une dépréciation du dollar des États-Unis; relève que l'Union européenne doit coordonner étroitement avec les États-Unis ses politiques relatives aux déséquilibres commerciaux et monétaires, afin d'éviter une dépréciation rapide du dollar;
18. souligne que l'Union doit répondre à un certain nombre de défis pour améliorer son rôle en tant qu'acteur mondial, à savoir: la faiblesse de la croissance intérieure et de l'emploi; l'augmentation des déséquilibres intérieurs avec l'approfondissement du marché intérieur et de l'UEM; les difficultés à retrouver la compétitivité et à construire la convergence; un manque de poids politique au niveau international;
19. rappelle que l'Union doit "parler d'une seule voix" et promouvoir au niveau mondial la démocratie, les droits de l'homme, des conditions de travail décentes, la bonne gouvernance, le développement durable et le juste échange, conformément à son ordre du jour intérieur, tout en luttant contre la corruption, la fraude fiscale et les paradis fiscaux;
20. rappelle son insistance en faveur d'une réforme en profondeur de la gouvernance économique et financière mondiale, afin de promouvoir la transparence et la responsabilité et d'assurer la cohérence entre les politiques des institutions économiques et financières internationales; demande l'intégration des institutions de Bretton Woods dans le système des Nations unies, où elles devraient coopérer avec l'OMC, l'OIT et avec une organisation mondiale de l'environnement qui doit être créée;
21. demande que le G20, qui représente 85 % du PIB mondial, soit transformé en un nouveau Conseil de sécurité économique; demande en outre de procéder à une réforme du FMI et de lui attribuer davantage de ressources financières afin de renforcer son rôle dans la surveillance économique et financière de ses membres, en vue de mettre en place un filet de sécurité crédible pour combattre les déséquilibres mondiaux;
22. demande d'instaurer de nouvelles modalités d'assistance financière, comme suit:

- un FMI réformé pourrait agir comme prêteur de dernier ressort au niveau mondial et remédier à la nécessité pour les pays individuels d'accumuler des réserves de change, si sa capacité à fournir des liquidités à court terme et à assurer des filets de sécurité financiers plus solides était renforcée;
- objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): la crise actuelle a mis en lumière la nécessité de créer des incitants pour les marchés financiers à se tourner vers les investissements à long terme et le développement (durable); le rôle financier des banques multilatérales de développement devrait être actualisé et revalorisé en réponse aux demandes financières accrues des pays en développement; une part considérable des recettes des taxes sur les transactions financières (TTF) devrait être mise de côté pour financer les OMD;

III. Pour un nouveau système monétaire

23. rappelle qu'une guerre des devises pourrait réduire à néant les efforts consentis par les citoyens de l'Union pour répondre à la nécessité de réduire la dette souveraine et procéder à des réformes structurelles; rappelle que les règles du système commercial multilatéral (OMC) ne couvrent pas les flux de capitaux et ne sont pas assorties d'un système monétaire multilatéral;
24. mesure la préoccupation mondiale concernant le fonctionnement du système monétaire international et appelle à réaliser d'urgence une avancée décisive; demande donc la mise en place d'un nouveau système monétaire international (SMI) visant à assurer une coopération macroéconomique systématique et complète, allant de pair avec une croissance mondiale durable et équilibrée;
25. souligne que le SMI devrait traiter entre autres les questions suivantes:
 - taux de change: la première étape consisterait à mener des politiques permettant un ajustement graduel des taux de change aux fondamentaux économiques et sociaux;
 - monnaie de réserve: il serait nécessaire de réformer le système de réserve international pour éviter que les réserves débouchent sur des déséquilibres mondiaux; le système actuel de réserve international fondé sur le dollar pourrait être remplacé progressivement par un système multilatéral (un panier de devises, dont l'euro, des droits de tirage spéciaux (DTS) et des devises clés de marchés émergents comme le yuan chinois et le real brésilien);
 - flux de capitaux: un système de règles multilatéral devrait être adopté pour favoriser les mouvements à long terme des capitaux, faciliter les sorties de capitaux ordinaires et éviter les effets perturbateurs sur les marchés fragmentés des valeurs mobilières et assurer un fonctionnement transparent, ouvert et fluide des marchés des obligations du trésor;
26. demande en outre d'envisager – à long terme – la possibilité de créer une monnaie de réserve mondiale fondée sur le développement et la transformation de DTS et du FMI;

IV. Accroître la compétitivité et la durabilité de l'Union européenne: mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 en encourageant l'innovation et l'investissement à long terme pour l'emploi et la croissance

Compétitivité, convergence et stratégie Europe 2020

27. demande de tenir compte intégralement et de façon cohérente de la stratégie Europe 2020 et de tous les déséquilibres internes de l'Union dans la définition du contenu du Semestre européen;
28. souligne que le succès de la stratégie Europe 2020 dépend de son appropriation par les États membres, les parlements nationaux et les partenaires sociaux; rappelle l'importance d'un dialogue social fort et des négociations collectives dans le cadre de la stratégie Europe 2020, ainsi que de la promotion d'un véritable dialogue social européen sur les politiques et les mesures macroéconomiques;
29. souligne que l'assainissement budgétaire doit s'accompagner d'objectifs à moyen et long terme tels que ceux identifiés par la stratégie Europe 2020, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le chômage et la pauvreté, ainsi que l'investissement dans les infrastructures et dans une société de la connaissance; relève que les différentes politiques nationales et de l'Union devraient apporter un soutien cohérent à la stratégie et que la discipline budgétaire en soi ne résoudra pas tous les problèmes;
30. constate les défis qui résultent de la crise, avec un grave recul de l'activité économique, un déclin de la croissance, causé par une forte augmentation du chômage structurel et à long terme, et une chute des taux d'investissements publics et privés, ainsi qu'une concurrence croissante des économie émergentes;
31. est conscient que, pour remédier aux déséquilibres actuels au sein de l'Union, une approche unique ne sera pas suffisante et que, pour être efficace, la coordination de la politique économique devra tenir dûment compte des points de départ des différentes économies de l'Union;
32. demande davantage de compatibilité et de complémentarité entre les budgets nationaux et le budget de l'Union; estime que le prochain cadre financier pluriannuel doit se concentrer sur les domaines clés prioritaires de la stratégie Europe 2020 et devrait viser à augmenter le niveau des dépenses de l'Union, en particulier lorsqu'il s'agit de financer les initiatives phares dans les domaines où l'Union possède une compétence partagée avec les États membres, et qui peuvent apporter une forte valeur ajoutée européenne;
33. souligne que tant les politiques agricoles que les politiques de cohésion doivent jouer un rôle clé à l'appui de la stratégie Europe 2020; estime que la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 devrait inclure des aspects aussi divers que l'alignement des budgets nationaux et de l'Union, y compris la PAC, et les Fonds de cohésion, par exemple en garantissant une attribution équitable des ressources entre les régions, ainsi que l'éducation, l'innovation et les dépenses en recherche et développement;
34. rappelle en outre que la stratégie Europe 2020 ne sera crédible que si elle bénéficie de ressources financières adéquates, et soutient donc les points suivants:

- des conclusions cohérentes du prochain cadre financier pluriannuel et un budget de l'Union centré sur des politiques qui contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;
- la répartition des fonds de l'Union sur la base de leur efficacité économique et sociale; les fonds qui ne sont pas utilisés par les États membres devraient être réattribués à des investissements publics au niveau de l'Union et destinés aux infrastructures, à l'éducation, à l'innovation et aux projets de recherche et développement;
- l'apport d'une aide technique visant à améliorer le degré d'utilisation des fonds et les résultats effectifs de projets d'investissements;
- le développement et l'utilisation optimale de modalités de financement innovantes;
- des mesures visant à assurer la disponibilité de montants nettement plus élevés de capital à risque lié à l'investissement à long terme;
- des mesures visant à assurer un accès plus aisé au financement;
- un accès plus aisé au financement et moins de bureaucratie pour les PME;

Politiques de l'énergie et marché intérieur

35. considère que la création d'une Communauté européenne de l'énergie, en particulier dans sa dimension extérieure, et l'Acte pour le marché unique sont des initiatives politiques clés qui soutiennent les fondements des objectifs de la stratégie Europe 2020 et les initiatives phares; souligne que la crise a clairement démontré l'importance de renforcer la base industrielle de l'Union et le potentiel innovateur en facilitant l'accès au marché et la mobilité et en luttant contre la fragmentation sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Union;
36. rappelle que l'accès à l'énergie et aux matières premières, ainsi que leur utilisation efficace, contribuent à assurer la compétitivité de l'Union;

Migrations

37. souligne que tant les révolutions importantes dans notre voisinage que l'évolution démographique au sein de l'Union exigent une politique migratoire commune; fait valoir qu'il convient d'encourager une plus grande mobilité professionnelle en assurant des conditions égales en matière d'emploi et en matière sociale et des droits égaux pour tous les travailleurs, ainsi que la possibilité de transférer les prestations de sécurité sociale et de retraite;

PME, innovation et recherche et développement

38. préconise que la Commission facilite et encourage davantage le financement en capitaux propres des PME, que ce soit par le capital-risque ou par des actions cotées, au lieu du recours à l'endettement, en particulier pour les entreprises de haute technologie en phase de démarrage, qui ont un besoin crucial de capitaux pour la recherche et le développement;

39. demande instamment de donner à la Banque européenne d'investissement/Fonds européen d'investissement (BEI/FEI) le rôle de chef de file pour dégager des fonds à l'intention des PME, en utilisant des procédures rationalisées et plus claires, afin que les PME trouvent plus facilement leur point d'entrée; recommande que la BEI/FEI joue un rôle de filtre, en se concentrant sur les secteurs prioritaires appropriés au sein de la stratégie Europe 2020, et ait un rôle de mentor pour sélectionner des groupes de PME, en prenant part aux discussions avec les banques et leurs équipes de gestion du risque afin d'aider les PME à obtenir des prêts à long terme;
40. souligne que la prochaine génération de programmes de financement de l'Union doit systématiquement soutenir les PME au sein du marché intérieur et au niveau mondial;

Fiscalité

41. souligne que tant l'UEM que le marché intérieur requièrent une évolution plus marquée vers l'harmonisation fiscale; soutient la Commission dans ses efforts pour lutter contre la concurrence fiscale dommageable, l'évasion fiscale ou la fraude fiscale et les paradis fiscaux tant au sein de l'Union qu'au niveau international, pour améliorer les systèmes de collecte de l'impôt et pour instaurer un impôt des sociétés consolidé commun; se félicite de la stratégie en matière de TVA qui doit être présentée par la Commission en vue de trouver un système à l'épreuve des fraudes;
42. estime que cette démarche est critique dans le contexte actuel, où les États membres doivent assainir leurs budgets; relève que la concurrence fiscale n'est acceptable que dans la mesure où elle ne met pas en péril la capacité des États membres de percevoir les recettes qu'ils sont raisonnablement en droit d'attendre;
43. estime que la répartition des fonds de l'Union devrait tenir compte de la stratégie fiscale des États membres et de leur volonté de coopérer à la lutte contre l'évasion fiscale et à la promotion de l'harmonisation fiscale;

Emploi

44. souligne que de nouveaux emplois et de meilleurs emplois sont une condition préalable pour obtenir une croissance équitable, verte et intelligente et demande donc:
- de nouveaux emplois, à créer dans des secteurs fondés sur l'innovation, la recherche et le développement, tels que les secteurs de l'énergie et de l'environnement;
 - des mesures visant à accroître la participation des femmes et des travailleurs âgés au marché du travail et à réduire le chômage des jeunes;
 - le développement des possibilités d'emploi et la mise en place de programmes d'insertion sociale pour les groupes les plus vulnérables;
 - des emplois durables et de haute qualité produisant un revenu décent dans l'agriculture et les zones rurales;
45. estime qu'il est toujours nécessaire de traiter de la question de la gouvernance d'entreprise en ce qui concerne les incitations à la gestion en faveur de l'investissement à long terme et

de la création d'emplois; suggère que les entreprises qui emploient plus de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros devraient produire un rapport annuel évaluant leur responsabilité sociale d'entreprise;

Stratégie d'éducation

46. souligne l'importance de réformer les systèmes d'éducation et de formation afin de mieux doter les personnes des connaissances et des compétences nécessaires pour assurer des niveaux d'emploi élevés et garantir la productivité, la croissance et la compétitivité; relève que, d'ici 2020, 85 % des emplois nécessiteront des niveaux de compétence élevés ou moyens, alors que la proportion d'emplois faiblement qualifiés tombera à 15 %;
47. propose la création d'un projet européen sous la forme de partenariats public-privé (PPP) en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, sous l'égide de l'Europe et sur le modèle du programme Erasmus pour la coordination des PPP aux niveaux national et régional; estime qu'un tel projet devrait associer des groupements d'universités, les entreprises, les marchés financiers et les PME et devrait donner aux travailleurs, y compris les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés ainsi que les travailleurs temporaires et les travailleurs migrants, l'accès à la formation, en particulier aux bénéfices des compétences transférables dans une économie de la connaissance;
48. encourage sans réserve une augmentation du nombre d'étudiants en Europe, en réduisant les obstacles à leur mobilité, en améliorant les liens entre les universités et les entreprises et en favorisant l'esprit d'entreprise dans la société; propose la création d'une nouvelle bourse européenne pour l'innovation, qui devrait contribuer à promouvoir les connaissances et les compétences employées dans les secteurs innovateurs, tout en permettant la mise en place de réseaux et d'une coopération au niveau de l'Union;
49. soutient la demande de l'Association européenne de l'université de porter l'investissement public dans l'enseignement supérieur à 3 % du PIB; estime que cet objectif exige une évaluation qualitative des dépenses en question dans l'examen du PSC;

V. Repenser l'Union européenne: au delà de la gouvernance économique européenne

50. souligne que l'Union est à la croisée des chemins: soit les États membres décident d'unir leurs efforts pour renforcer l'intégration soit la stagnation au niveau décisionnel et les divergences sur le plan économique pourraient mener l'Union à sa désintégration;
51. demande une union politique renforcée dans laquelle les institutions de l'Union joueront un rôle plus important dans l'élaboration et la coordination des politiques communes;
52. souligne que la gouvernance économique, assortie de politiques économiques, budgétaires et sociales convergentes, doit être organisée au moyen de la méthode communautaire et placée sous la direction des institutions de l'Union;
53. considère que la nouvelle législation relative au Comité européen du risque systémique (CERS) et aux trois autorités européennes de surveillance constitue un premier pas dans la bonne direction, mais estime que des progrès supplémentaires sont nécessaires afin de garantir une surveillance directe au niveau de l'Union des établissements d'importance systémique tels que les entités à fort effet de levier; souligne qu'il est nécessaire de fournir

aux nouvelles autorités des moyens humains et financiers qui soient à la hauteur de leurs responsabilités;

54. est d'avis que, outre la surveillance visant à garantir la stabilité financière, il est nécessaire d'assurer une surveillance des bulles potentielles et une allocation optimale des capitaux en tenant compte des défis et des objectifs macroéconomiques et qu'il convient que la fiscalité soit également utilisée à ces fins;
55. invite la Commission à présenter des propositions en vue de réglementer les structures des marchés financiers dont la taille peut mettre en péril la capacité des régulateurs à résister à leurs demandes ainsi que le contrôle de leurs activités par les autorités de surveillance; demande à la Commission d'examiner l'opportunité d'établir une distinction entre les banques d'investissement et celles de dépôt;
56. souligne que la lutte contre la crise de la dette publique et le renforcement de la compétitivité, de la convergence et de la solidarité de l'Union exigent un transfert de compétences et de dépenses au profit de l'Union;
57. conclut que l'Union doit franchir un grand pas en avant afin d'approfondir l'union politique et l'intégration économique, en assurant une adéquation entre l'union monétaire et un budget commun de l'Union compris entre 5 % et 10 % du PIB de l'Union et une réduction correspondante des budgets nationaux afin de garantir aux citoyens la neutralité fiscale lors du remplacement des politiques nationales (par exemple dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité, les secteurs de l'énergie et des transports, la coopération au développement et la R&D);
58. souligne la nécessité d'assurer un meilleur équilibre entre les politiques économiques et sociales, y compris en renforçant et en institutionnalisant le rôle du dialogue social macroéconomique;
59. rappelle que l'Union européenne puise sa légitimité dans les valeurs démocratiques qu'elle véhicule, les objectifs qu'elle poursuit et les compétences et instruments dont elle dispose; estime que, pour approfondir l'intégration économique européenne et garantir la stabilité de la zone euro et de l'ensemble de l'Union, d'autres changements seront nécessaires dans les domaines suivants: la représentation extérieure de la zone euro; le vote à la majorité qualifiée en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et la lutte contre l'évasion fiscale; l'émission commune de dette souveraine et d'euro-obligations; la capacité d'emprunt de l'Union; un meilleur équilibre entre les politiques économiques et sociales; des ressources propres pour le budget de l'Union; et les rôles des parlements nationaux et du Parlement européen;
60. demande à ce que le traité Euratom devienne une Communauté européenne de l'énergie dotée de responsabilités en matière de nouvelles capacités de production d'électricité, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de réseau de distribution, de capacités de stockage et de sécurité de l'approvisionnement, de négociations avec les pays tiers et de fourniture de services universels à des prix abordables;
61. considère que, parallèlement aux modifications du traité en vue de la mise en place du mécanisme de stabilité, ces questions connexes devraient être traitées au sein d'une Convention, conformément à l'article 48, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne;

62. pense que, si tel n'était pas le cas, il sera nécessaire de recourir à la coopération renforcée au titre de l'article 329 du traité FUE afin de permettre à la zone euro de fonctionner de manière démocratique et efficace;
63. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'au président du Conseil européen, au président de l'Eurogroupe, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social, au Comité des régions, aux gouvernements et aux parlements des États membres ainsi qu'aux partenaires sociaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le mandat et sa prolongation

Par décision du 7 octobre 2009, le Parlement européen a créé en son sein une commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (CRIS).

Le 20 octobre 2010, le Parlement européen a adopté sa résolution sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre, reposant sur le rapport à mi-parcours de la commission CRIS adopté en commission le 29 septembre 2010.

Toutefois, en mettant un terme au mandat de la commission spéciale en pleine tourmente financière, économique et sociale, le Parlement européen aurait donné l'impression qu'il considérait la crise comme résolue, alors que les marchés financiers étaient loin d'être stabilisés et que les citoyens et les entreprises restaient en proie à des menaces économiques et sociales croissantes. La crise financière, économique et sociale des années 2007 à 2009 a menacé les fondements même du système de gouvernance actuel de l'Union économique et monétaire. L'Union a été confrontée à la pire crise économique et sociale de son histoire et à une menace sans précédent et violente contre la stabilité de l'euro, aux conséquences graves pour la stabilité économique et sociale et la cohésion au sein de l'Union. Au pire, ce n'est rien de moins que l'existence de l'Union économique et monétaire, du marché intérieur et le pilier social de l'Union européenne qui étaient en jeu.

Le rapport à mi-parcours a dressé ce constat et identifié ces défis. Grâce aux travaux que nous avons menés jusqu'alors au sein de la commission CRIS, nous avons pu acquérir une connaissance approfondie et globale de la crise, en tirer des conclusions et formuler d'importantes recommandations. Parmi nos grandes priorités figuraient les aspects liés aux investissements publics et à la politique fiscale et nos observations dans ces domaines devaient être approfondies - en ce qui concerne le budget de l'Union - par la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013 (SURE) dont la création avait été proposée.

Compte tenu de tous ces éléments, le mandat de la commission spéciale CRIS devait être étendu en vue:

- d'élaborer des recommandations pour un modèle de croissance viable pour l'Union, complétant les recommandations de la commission CRIS déjà adoptées par le Parlement européen. Ces recommandations supplémentaires devraient ensuite être prises en compte par la commission spéciale susmentionnée sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013;
- d'établir des mécanismes et d'élaborer des politiques coordonnées pour sortir les États membres de la crise de la dette publique et éviter qu'elle ne se reproduise en éliminant ses causes sous-jacentes, tout en favorisant une croissance forte et durable et l'emploi. De plus, les travaux doivent se poursuivre afin d'élaborer un mécanisme de gestion de crise viable et de définir une stratégie politique pour l'avenir qui englobe et soit liée à la réforme de la gouvernance économique européenne, la stratégie Europe 2020, la politique fiscale et ses

conséquences budgétaires, la réglementation et la surveillance financières ainsi que la réforme de la gouvernance générale et de la représentation de l'Union à l'échelle mondiale;

- d'établir une coopération étroite avec les parlements nationaux qui ont dû être consultés sur la base du rapport adopté en septembre 2010.

Le 16 juin 2010, le Parlement européen a donc décidé de prolonger le mandat de la commission CRIS jusqu'à la fin du mois de juillet 2011.

Méthodologie et programme de travail du deuxième mandat

1. Les recommandations du rapport à mi-parcours étaient à considérer comme un acquis à ne plus remettre en cause

Peu après l'adoption, par la plénière, du rapport à mi-parcours de la commission CRIS, les coordinateurs de cette même commission ont décidé de considérer les recommandations du rapport à mi-parcours comme étant mutuellement convenues et comme un acquis à ne plus remettre en cause.

Au cours du deuxième mandat, les coordinateurs de la commission CRIS ont décidé de se concentrer sur six sujets clés et sur les échanges de vues avec les parlements nationaux et la Commission européenne.

2. Les six sujets clés ayant présidé aux échanges de vues avec la Commission européenne

Les six sujets clés suivants ont été débattus en commission sous la forme d'échanges de vues sur la base de documents d'information établis par les départements thématiques du PE et par la Commission européenne:

1. La dette souveraine européenne et la crise de l'euro; y compris l'émission commune de dette publique et d'euro-obligations, le 20 janvier 2011.
2. Déséquilibres globaux et gouvernance mondiale, le 31 janvier 2011.
3. Pour un nouveau système monétaire, le 31 janvier 2011.
4. Accroître la compétitivité et la durabilité de l'Union européenne: mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 en encourageant l'innovation et l'investissement à long terme pour l'emploi et la croissance, le 10 février 2011.
5. Financer l'économie réelle et une Europe de valeur ajoutée, d'emprunts obligataires destinés au financement de projets et de taxe sur les transactions financières, le 28 février 2011.
6. Repenser l'Union européenne: au delà de la gouvernance économique européenne, le 28 février 2011.

Réunions publiques des coordinateurs avec les membres de la Commission

De plus, la commission CRIS a tenu six réunions sous la forme de réunions publiques des coordinateurs avec Joaquin Almunia, commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, Michel Barnier, commissaire chargé du marché intérieur et des services, Algirdas Šemeta, commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière, de l'audit et de la lutte antifraude, Antonio Tajani, commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, Günther Oettinger, commissaire chargé de l'énergie et Johannes Hahn, commissaire chargé de la politique régionale.

3. Priorité aux échanges de vues avec les parlements nationaux

Les échanges de vues avec les parlements nationaux ont revêtu la forme de visites de leurs représentants auprès de la commission CRIS, de visites dans un certain nombre d'États membres, de l'envoi d'un questionnaire aux parlements nationaux sur les questions liées à la crise et, enfin, d'une rencontre interparlementaire conjointe.

Visites de représentants des parlements nationaux et des commissions d'enquête sur la crise financière à Bruxelles

- échange de vues avec M. Jan de Wit, président de la commission d'enquête sur le système financier, Chambre des représentants, Parlement des Pays-Bas, le 27 octobre 2010;
- échange de vues avec M. Henri Emmanuelli, président de la commission d'enquête sur les mécanismes de spéculation affectant le fonctionnement de l'économie, et M. Jean-François Mancel, rapporteur, Parlement français, le 26 janvier 2011;
- audition de M. Phil Angelides, président de la commission d'enquête américaine sur la crise financière (FCIC), le 11 avril 2011.

Visites auprès des assemblées nationales

- visite au Sénat, Parlement de la République tchèque, Prague, le 5 janvier 2011;
- délégation à l'Assembleia da República, Parlement portugais, Lisbonne, les 11 et 12 janvier 2011;
- délégation au Congreso de los Diputados et Senado, Parlement espagnol, Madrid, les 12 et 13 janvier 2011;
- délégation à la House of Commons et House of Lords (Parlement britannique), Londres, le 27 janvier 2011;
- visite au Deutscher Bundestag, Parlement allemand, Berlin, le 8 février 2011;
- délégation au Parlement hellénique, Athènes, les 21 et 22 avril 2011.

Au Portugal, en Espagne, au Royaume-Uni et en Grèce, la commission CRIS a également rencontré des représentants du gouvernement, des banques centrales, de l'industrie, des PME et des partenaires sociaux.

Réunion interparlementaire conjointe avec des représentants des parlements nationaux

Le moment fort du deuxième mandat a été la rencontre interparlementaire conjointe organisée le 14 mars 2011 avec des représentants des parlements nationaux sur le sujet "Investir dans l'économie réelle: Une boîte à outils pour la croissance, l'innovation et la cohésion":

- "Une valeur ajoutée européenne: des investissements stratégiques à long terme de l'UE pour la croissance et l'emploi"
Principal intervenant: M. Thomas Mirow, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
- "Investir dans l'économie de l'Union européenne afin de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020"
Principal intervenant: Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement.

La rencontre a été suivie d'un dîner-débat conjoint des commissions CRIS et ECON avec, comme principal intervenant, M. Jacques Delors, ancien président de la Commission.